

Sommaire

- ◆ **Edito** : Après les open spaces, que nous prépare l'administration ? page 1
- ◆ **Dossier du mois** : de l'open space au flex office : tout un programme page 2

- Pour bien comprendre le flex office page 3
- Ce que revendique la CFDT-MAE page 3
- ◆ Mission syndicale à Ankara page 4
- ◆ Impact des JO au MEAE page 4

Edito

Après les open spaces, que nous prépare l'administration ?

Cette LDS d'octobre 2023 porte principalement sur l'organisation des espaces de travail de notre ministère, espaces qui risquent, non pas dans quelques années mais dans quelques mois, de subir de profondes transformations.

Nous l'avions déjà écrit dans un édito en mars 2023 intitulé « **A la recherche du dialogue social** »... Nos interrogations demeurent. Comment transformer nos espaces de travail de façon aussi radicale et donc toute l'organisation du travail des agents qui va suivre sans dialogue social ? On craint que l'administration ne soit déjà en train de mettre en place des « bureaux innovants » ou du « flex office ». La CFDT-MAE s'inquiète du silence de l'administration sur cette question qui concerne tous les agents.

Le site de Convention aurait dû être un exemple. Open spaces : l'administration n'avait que ce mot à la bouche il y a plus 10 ans déjà. Aujourd'hui où en est-on ?

Changement d'époque (le confinement est passé par là et le télétravail aussi ...) et changement de vocabulaire : on

entend maintenant les mots « **flex office** » ou « **bureaux innovants** » (p. 3).

Un tel changement dans les pratiques et dans l'organisation des espaces de travail nécessite un réel dialogue social car tous les agents n'ont pas les mêmes besoins, n'ont pas les mêmes fonctions, tous les agents n'ont pas la possibilité de télétravailler.

Cette nouvelle organisation du travail pourrait-elle également s'appliquer dans nos réseaux diplomatique, consulaire et culturel ?

Beaucoup d'interrogations, beaucoup de questions auxquelles l'administration devra répondre. Cela nécessite un dialogue social efficace qui permettra de mettre sur la table toutes les données du problème posé.



Le dossier du mois

De l'open space au flex office : tout un programme !

Dans une circulaire du 8 février 2023, la Première Ministre écrit : « la politique immobilière de l'Etat a pour objectif de fournir aux administrations un immobilier adapté à leurs missions de service public tout en utilisant de manière optimisée le patrimoine de l'Etat. Ce faisant, l'Etat doit poursuivre un triple objectif d'efficacité des services

publics, de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement et de réduction de son empreinte environnementale.

L'Etat cherche donc, depuis de nombreuses années, à optimiser les surfaces qu'il occupe en soumettant les ministères et leurs opérateurs au respect de ratios plafonds d'occupation exprimés en surface utile par poste de travail.

Ces ratios montrent désormais leurs limites car les notions sur lesquelles ils sont assis ne correspondent plus à la réalité des usages et des besoins des occupants, que les périodes de confinement récentes ont pu mettre en lumière. Ils sont en effet calqués sur un aménagement hérité du passé, organisé selon le diptyque bureau individuel/salles de réunion, alors que les aménagements modernes privilégient une plus grande diversité d'espaces de travail et une place plus importante réservée aux espaces de travail collaboratifs ou permettant des usages hybrides. » (...)

L'annexe de cette circulaire rappelle que « les administrations doivent offrir à leurs personnels **un cadre de travail toujours plus qualitatif et ergonomique** »*.

Un peu plus loin on lit : « l'une des orientations des aménagements préconisés est ainsi la redistribution des surfaces entre les m² affectés aux postes de travail individuels et ceux affectés à d'autres espaces, afin d'offrir une plus grande variété d'usages : bulles pour s'isoler, petites salles pour 2 à 4 personnes, salles de travail collectif de différentes tailles, salles de silence, salle de convivialité, etc. ».

Quoi qu'il en soit cela doit se faire dans la concertation car transformer de manière aussi radicale l'organisation des espaces de travail dans notre ministère impose un dialogue social de qualité : c'est d'ailleurs affirmé par la Première Ministre lorsqu'elle écrit : « en conséquence, toutes les évolutions envisagées

à ce titre devront être précédées d'un dialogue de qualité avec les représentants du personnel. Les orientations de la présente circulaire seront mises en œuvre dans le cadre d'un dialogue social au niveau le plus adapté, et en associant étroitement les agents à toutes les étapes de leur déclinaison (...). »

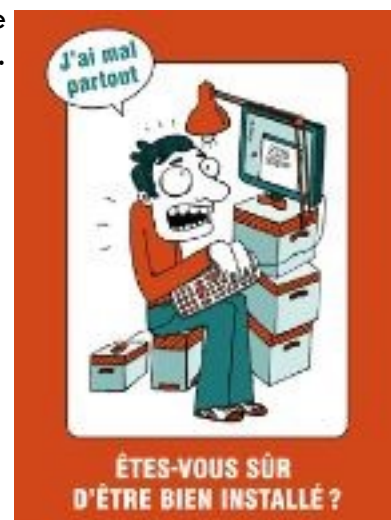
Prenons-la au mot, car il faut constater que dans notre administration le dialogue social a devant lui une grande marge de progression ...

L'agent doit être au cœur de la réorganisation des espaces

Voir

L'aménagement des bureaux : un outil de management de la conduite du changement par Alain d'Iribane. – Cadres-CFDT, n° 457, décembre 2013

* Cela semble partir d'un bon sentiment, mais avant de penser à l'innovation en matière de bureaux et d'aménagement intérieur, peut-être faudrait-il se concentrer sur la rénovation et l'isolation de nos bâtiments, dont certains sont de véritables passoires thermiques



Pour bien comprendre le flex office...



L'organisation en « flex-office » part du principe que le salarie sur site n'a plus automatiquement

Définition

besoin d'un bureau attitré mais recherche, tout au long de sa journée, différents lieux de travail en fonction de ses besoins et des disponibilités parmi les nombreux espaces proposés : bureau (ouvert ou fermé), « cabine téléphonique », salle de réunion, - qu'il devra réserver en amont - pour rencontrer ses collègues. L'administration ira-t-elle jusque-là ? Ou va-t-elle imaginer un mixte entre flex, innovant et open space ? En tout cas à

Nantes comme à Paris, des bruits de réorganisation des espaces dans certaines directions deviennent de plus en plus bruyants : pour faire accepter ces changements, de nouveaux mobiliers vont être achetés ... Mais qui est dupe !

Dans un flex office, un casier pour ranger les dossiers sera mis à la disposition des agents. Casier qui ne permettra pas de mettre de nombreux documents... L'agent devient ainsi un nomade qui tout au long de sa journée va d'un espace à l'autre selon ses besoins puisqu'il n'aura plus de bureau à lui. L'idée de l'administration, pour faire des économies, est donc de changer l'équation : 1 bureau = 1 agent en 2, 3 ou même 4 agents pour 1 même bureau.

Du flex office au flex agent il n'y a qu'un pas

Résultat ? Premier arrivé, premier servi ...

Dans ce changement d'organisation des espaces de travail, les adeptes du télétravail vont certainement s'y retrouver. Mais que dire des agents dont les missions ne sont pas « télétravaillables » ? Comment vont-ils s'insérer dans cette nouvelle organisation ? Et puis que dire des agents en situation de handicap : comment l'administration envisage-t-elle de les traiter ? Auront-ils la possibilité de garder un bureau individuel ou pas ? Toutes ces questions et bien d'autres se posent et le silence de l'administration sur cette question est inquiétante.

Ce que revendique la CFDT-MAE :

- × Que l'**agent** et sa **qualité de vie au travail**, et non pas les économies budgétaires, soient au cœur de la réorganisation des espaces.
- × Qu'il y ait une approche négociée, inclusive et pragmatique :
 - ⇒ **Négociée** : au sein des instances formelles de dialogue social (tant en administration centrale que dans les postes),
 - ⇒ **Inclusive** : qui ne laisse personne sur le bord du chemin,
 - ⇒ **Pragmatique** : qui garantisse à chacun un cadre de travail adapté à ses besoins.

Retour sur la mission syndicale

Ankara, 25 au 28 septembre



Cette mission a permis à la CFDT-MAE d'aller à la rencontre de ses élus d'Ankara en organisant deux jours de formation sur le dialogue social dans les postes autour de la CCL et du CSAPE mais aussi des questions qui doivent être abordées autour des sujets hygiène, santé et sécurité dans les postes comme le DUERP (qui n'existe pas à ce jour en Turquie), le registre Santé, Sécurité au Travail ...

Deux jours intenses qui nous ont montré la motivation et l'enthousiasme de nos élus désireux de mieux maîtriser les règles du dialogue social afin d'être un acteur plus opérationnel et actif d'un dialogue social beaucoup plus fructueux avec l'administration.

Une réunion s'est tenue il y a quelques jours pour discuter de l'impact des JO sur l'organisation du travail en centrale, au Quai d'Orsay (située en zone rouge) et dans les postes, création d'un « Consulat olympique » à Nantes (à partir de janvier 2024) où les dossiers de 70 000 à 100 000 personnes seront traités pour l'obtention du visa (« famille olympique » : athlètes, staff, personnes accréditées pour les JO...).

Les conséquences sur la vie de nos collègues vont être importantes tant en poste (consulat) qu'en administration centrale (protocole, directions géographiques, etc.)

Autres conséquences pour les collègues, les **congés** qui ne pourront pas être pris durant cette période,

C'est avec tristesse que nous avons appris la nouvelle de la disparition de notre représentant en Mauritanie, Moussa DIOP.

La CFDT-MAE perd un camarade et un militant engagé au service de ses collègues.

Impact des JO au MEAE

PARIS 2024



26 juillet au 11 août
28 août au 8 septembre

les retards pour les **prises de poste**, et surtout l'accès au Quai d'Orsay pour lequel l'accès va être très difficile pour les agents qui y travaillent.

La CFDT-MAE demande à ce que la concertation avec les organisations syndicales se fasse régulièrement tant au sein des instances parisiennes (FS-M, CSAM) que dans les CSAPE dans nos postes où nos élus doivent s'emparer de ce sujet et interroger l'administration sur l'organisation du travail qui devra être revue durant cette période.

Et c'est dès maintenant qu'il faut se saisir du dossier !

CFDT-MAE :

- ♦ 57, bd des Invalides, 75700 Paris ☎ 01 53 69 35 12
- ♦ 11, rue de la Maison Blanche, 44036 Nantes cedex 01 ☎ 02 51 77 26 19

Mail : cfdt.mae@diplomatie.gouv.fr

Site : www.cfdt-mae.fr

Twitter : @CFDT-MAE

Issn 2259-6453

